

Plan B en cas de refus pour un Master 2 Droit Social

Par **DSocial**, le **26/12/2014** à **20:31**

Bonsoir,

Étant étudiant en M1 Droit Social à Montpellier, je me pose diverses questions. Je souhaite devenir juriste de syndicat de salariés. Pour ce faire, je vise avant tout le Master 2 Droit et Pratiques des Relations de Travail (DPRT) de la même faculté de Droit où je suis actuellement.

J'ai effectué ma licence à Lyon 2, ayant ma L1 avec une moyenne légèrement au dessous de 11.5, j'ai redoublé ma L2 pour finalement l'avoir de justesse à peine au dessus de 10 avant d'obtenir ma licence à peine au-dessus de 10,5 en session de rattrapage. Je n'ai fait aucun stage juridique. J'ai cependant travaillé chaque année pour financer mes études, occupant des emplois précaires et sans rapport avec le droit. Mon dossier est donc très très moyen.

N'ayant pas les moyens financiers de postuler (et surtout de m'y déplacer et d'aller y faire mes études) à tous les M2 de Droit Social de France, je compte effectuer des candidatures en M2 de DPRT de la fac de Montpellier ainsi qu'à son M2 de Droit de la Protection Sociale et au M2 de Droit et Pratiques juridiques et Judiciaires de la même fac. Je projette également de candidater à des M2 similaires à Aix-Marseille, Lyon 2, Lyon 3 et Clermont-Ferrand. Est-ce que cela vous paraît cohérent dans le cadre de mon projet professionnel ? Dans le cas où je me retrouverais avec seulement des refus, je pense m'inscrire à la fois à l'IEJ de ma fac en préparation du CRFPA et à 2 DU (le DU Anglais juridique intensif et le DU Espagnol juridique et judiciaire) tout en essayant d'effectuer un stage en droit social. Est-ce que, dans cette hypothèse, cela pourrait être utile pour tenter de nouveau une candidature en M2 de DPRT ?

Enfin, sinon, pensez-vous qu'il est possible et raisonnable de me lancer dans la vie active avec seulement un M1 de Droit social en poche (sachant que je ne veux absolument pas travailler dans de grandes entreprises, ni dans un quelconque service RH mais en organisation syndicale de salariés) ?

Merci d'avance pour votre/vos réponse(s) !